

5. Les cotes de conduite

Votre cote de conduite est votre position dans une échelle de 32 niveaux actifs. Le niveau auquel vous êtes dépend de votre dossier de conducteur. Et il détermine combien vous payez pour vos primes Autopac et votre permis de conduire.

Si vous êtes un nouveau conducteur manitobain à qui on a délivré un premier permis de conduire, vous vous situerez au niveau 0 (base) sur l'échelle des cotes de conduite à la fois pour ce qui des des primes d'assurance et de votre permis de conduire.

Comment fonctionnent les cotes de conduite?

Chaque année, nous vous enverrons un avis montrant où vous êtes dans l'échelle des cotes de conduite, et ce que vous devez pour la prochaine année.

Nous vous plaçons dans l'échelle en fonction de votre dossier de conduite des années passées.

Aucun accident avec responsabilité ni infraction routière? Vous monterez dans l'échelle. Si vous avez des infractions routières ou des accidents avec responsabilité, vous descendrez dans l'échelle.

Monter dans l'échelle veut dire plus de points de mérite, ce qui se traduit généralement par des primes plus basses. Descendre dans l'échelle veut dire moins de points de mérite (ou plus de points de démérite), ainsi que des primes plus élevées, dans la plupart des cas.

Rappelez-vous : chaque année de conduite prudente = montée d'un niveau dans l'échelle.